

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 2 mars 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 mars 2026 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 049.03.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2026**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4,1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 février au 2 mars 2026
    - 4.1.2 Adoption du Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 359-2026 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 1 500 000 \$ — Réfection d'une partie des routes de la Montagne, des Laurentides et du chemin Lac-Skein et autres routes
    - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n<sup>o</sup> 360-2026 Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux lequel remplace le Règlement no 290-2021
    - 4.1.4 Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires
    - 4.1.5 Motion de sympathie pour le décès de M. Léonard Côté
    - 4.1.6 Création de nouveaux postes en vertu de la lettre d'entente no 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Préposé/préposée à l'information municipale et Animateur/Animatrice clientèle spécialisée

- 4.1.7 Embauche de Mme Marie-Soleil Dufour à titre de directrice des finances par intérim et autorisation à signer les effets, chèques et autres documents ou opérations bancaires
- 4.1.8 Autorisation d'une signataire — Calendrier de conservation des documents à soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- 4.1.9 Autorisation d'une signataire — Entente de règlement des griefs 2025-001 et 2025-002
- 4.1.10 Dépôt d'un projet de bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services conseils en ressources humaines dans le cadre du second appel à projets du FRR volet 4

## **4,2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Adoption d'une politique sur la vente de parcelles de terrain appartenant à la Ville
- 4.2.2 Adoption du Règlement n<sup>o</sup> 357-2026 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels no 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement
- 4.2.3 Demande d'un usage conditionnel no 13-2026 — 1747 route 169
- 4.2.4 Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'entreprise d'excavation 9102-3747 Québec inc.
- 4.2.5 Octroi d'un contrat à Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. pour la phase 1 de recherche en eau souterraine — Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à Mageco LMG inc. — Aménagement d'un corridor de mobilité active de la rue Mathieu – Appropriation au Fonds réservé à la vente des terrains
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Nutrite Belle Pelouse — Balayage des rues pour la saison 2026
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à SPO électrique inc. — Conversion de l'éclairage au Del de la mairie et de la bibliothèque – Appropriation au fonds de roulement

## **4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise Époxy solution décor (9282-9399 Québec inc.) — Rénovation du plancher dans la zone des services de l'aréna — Appropriation au surplus accumulé non affecté
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à Mosaïque Stratégie inc. — Accompagnement dans le cadre des projets de développement du Banc de sable, de la Colonie Richelieu et du centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3.3 Popote roulante des Cinq Cantons — Contribution annuelle débutant le 1er avril 2026 et finissant le 31 mars 2027
- 4.3.4 Autorisation d'un signataire — Acceptation provisoire des travaux de conversation du système de refroidissement R-22 à l'ammoniac et remplacement du condenseur à l'aréna et libération d'un montant sur la retenue — Appropriation au Règlement d'emprunt no 329-2024
- 4.3.5 Octroi d'un contrat à la compagnie 9132-1703 Québec inc. (Formaction) — Surveillance de la plage du centre récréotouristique le Rigolet — Été 2026

- 4.3.6 Octroi d'un contrat à A.R.C. Informatique inc. Développement de la « Boîte à Projets Citoyens »
- 4.3.7 Autorisation de signataires — Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des Municipalités
- 4.3.8 Octroi d'un contrat à la Fédération québécoise des municipalités — Projet de transformation de bureaux du centre communautaire en garderie pour une étude de conformité au code du bâtiment

#### **4,4 Rapport des activités du conseil**

- 4.4.1 Représentation des activités du conseil
- 4.4.2 Représentations, dons et subventions

#### **5. Dépôt de la correspondance**

#### **6. Affaires nouvelles**

- 6,1 Motion de félicitations en faveur du comité organisateur du carnaval édition 2026
- 6,2 Motion de félicitations en faveur de Mme Ginette Côté et M. Frédéric Côté, propriétaires des Assurances Côté enr.
- 6,3 Motion de sympathie en faveur de M. Sébastien Gagnon et sa famille
- 6,4 Motion de sympathie en faveur de Mme Anna Lapointe et sa famille

#### **7. Période de questions des citoyens**

#### **8. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **3. 050.03.2026 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2026**

---

**Considérant** qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2026 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2026 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

#### **4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

#### **4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---



**Considérant que** ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 3 500 des entreprises concernées ;

**Considérant que** l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique ;

**Considérant que** l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ;

**Considérant que** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés ;

**Considérant que** selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ;
- Au gouvernement du Canada :
  - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays ;
  - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques ;
  - Le rétablissement du processus de traitement simplifié ;
  - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

**Que**, copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles ;
- Joël Lightound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada ;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique ;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté ;
- Éric Girard, député à l'Assemblée nationale du Québec pour la circonscription Lac-Saint-Jean ;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

4.1.5      **054.03.2026    MOTION DE SYMPATHIE POUR LE DÉCÈS DE  
M. LÉONARD CÔTÉ**

---

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De proposer l'adoption d'une motion de sympathie à l'endroit des membres de la famille de M. Léonard Côté décédé le 10 février dernier, qui fut maire de la Municipalité d'Héberville de 1991 à 2009 et préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est de 2007 à 2009.

Les membres du conseil souhaitent bon courage à la famille pour traverser ces moments difficiles.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

4.1.6      **055.03.2026**      **CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES EN VERTU DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 — PRÉPOSÉ/PRÉPOSÉE À L'INFORMATION MUNICIPALE ET ANIMATEUR/ANIMATRICE CLIENTÈLE SPÉCIALISÉE**

---

**Considérant** la lettre d'entente n° 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 concernant l'évaluation des fonctions à l'aide du plan du Syndicat canadien de la fonction publique et l'implantation d'une nouvelle structure de salaire ;

**Considérant que** l'ouverture de deux nouveaux postes dont préposé/préposée à l'information municipale et animateur/animatrice clientèle spécialisée ont été évaluées et que le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 a confirmé son accord.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'autoriser la création des postes suivants :

- Préposé/Préposée à l'information municipale
- Animateur/Animatrice clientèle spécialisée — Camp de jour municipal

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

4.1.7      **056.03.2026**      **EMBAUCHE DE MME MARIE-SOLEIL DUFOUR À TITRE DE DIRECTRICE DES FINANCES PAR INTÉRIM ET AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS, CHÈQUES ET AUTRES DOCUMENTS OU OPÉRATIONS BANCAIRES**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Soleil Dufour à titre de directrice des finances par intérim, en remplacement de Mme Élisabeth Gauthier, et ce, à compter du 9 février 2026. La rémunération ainsi que les conditions de travail applicables seront celles prévues à la politique de rémunération du personnel-cadre de la Ville ;

D'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Soleil Dufour à signer les effets, chèques et autres documents ou opérations bancaires de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour toute la durée de son intérim.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

4.1.8      **057.03.2026**      **AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS À SOUMETTRE À L'APPROBATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

---

**Considérant qu'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**Considérant qu'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**Considérant que** Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi ;

**Considérant que** Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser, M<sup>me</sup> Maryse Tremblay, adjointe à la direction générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

4.1.9      **058.03.2026    AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — ENTENTE DE RÈGLEMENT DES GRIEFS 2025-001 ET 2025-002**

---

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'entente de règlement des griefs 2025-001 et 2025-002 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

4.1.10      **059.03.2026    DÉPÔT D'UN PROJET DE BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DU SECOND APPEL À PROJETS DU FRR VOLET 4**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est partie à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC en faveur de toutes ses municipalités membres ;

**Considérant que** les services donnés par la MRC en vertu de cette entente sont assumés par une seule personne, soit monsieur Gabriel Tremblay-Girard ;

**Considérant que** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient présentement un appel à projets dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet collaboration intermunicipale, et ce, jusqu'au 17 avril 2026 ;

**Considérant** les besoins grandissants constatés au sein des organismes municipaux desservis par l'entente mentionnée ci-dessus ;

**Considérant que** des régies intermunicipales œuvrant sur le territoire de la MRC désirent adhérer à ladite entente ;

**Considérant que** pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de bonifier l'entente actuellement en vigueur ;

**Considérant que** pour permettre la bonification de cette entente, il sera nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale ;

**Considérant que** les organismes municipaux mentionnés ci-dessous désirent présenter un projet de bonification à la susdite entente dans le cadre du volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

**Considérant que** les organismes municipaux qui désirent participer à cette entente bonifiée sont les suivants :

- MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

- Municipalité d'Hébertville (Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno) ;
- Municipalité de Labrecque ;
- Municipalité de Lamarche ;
- Municipalité de l'Ascension de N.S. ;
- Municipalité de Saint-Gédéon ;
- Municipalité de Saint-Henri de Taillon ;
- Municipalité de Saint-Ludger de Milot ;
- Municipalité de Saint-Nazaire ;
- Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur ;
- Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ;
- Ville de Desbiens ;
- Ville d'Alma ;
- Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur nord ;
- Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud ;
- Régie intermunicipale de gestion de services municipaux — secteur nord.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

- Le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à participer au projet de services conseils en ressources humaines dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts sous réserve et conditionnellement à la conclusion d'une entente à intervenir en application de l'article 569.0.1 du code municipal ;
- Le conseil accepte que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est agisse à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.
- Le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intermunicipale mentionnée dans le préambule de la présente résolution ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, et ce, par le biais des quotes-parts qui seront chargées à cet effet par la MRC ;
- Le conseil accepte que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est agisse à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

---

## 4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

### 4.2.1 **060.03.2026 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LA VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'adopter la Politique sur la vente de parcelles de terrain appartenant à la Ville, telle que présentée, laquelle précise les conditions, modalités et procédures applicables à la cession de parcelles municipales à des propriétaires adjacents.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

### 4.2.2 **061.03.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 357-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER LES ZONES 125 R ET 156 I À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le Règlement n° 357-2026 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels no 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.2.3      **062.03.2026    DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL NO 13-2026 —  
1747 ROUTE 169**

---

**Considérant que** l'emplacement ciblé par la demande d'un usage conditionnel fait partie des immeubles situés en zone agricole pour lesquels une demande d'usage conditionnel peut être présentée ;

**Considérant que** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments de la demande d'usage conditionnel déposée par M. Dominic Boivin, mandataire pour l'entreprise 9102-3747 Québec inc. relativement à l'immeuble du 1747, route 169 ;

**Considérant qu'ils** concluent que le projet respecte les objectifs recherchés à l'article 2.1.3 et les critères d'évaluation de l'article 2.1.4 du règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

- D'accorder la demande d'usage conditionnel déposée par M. Dominic Boivin, mandataire pour l'entreprise 9102-3747 Québec inc. visant à permettre l'usage « *Entreprise d'excavation* » (238910 du SCIAN), pour l'immeuble du 1747, route 169 ;
- De manière à assurer une intégration harmonieuse de cet usage dans son voisinage, imposer à cet usage les conditions d'occupations suivantes :
  - Un bâtiment principal d'une superficie minimale de 250 mètres carrés devra être érigé dans un délai de 18 mois à compter du début de l'occupation ;
  - Dans l'intervalle, l'entreposage des véhicules et équipements liés à l'usage devra être stationné à une distance minimale de 20 mètres de l'emprise de la route 169 ;
  - Une fois la construction principale érigée, l'entreposage extérieur des véhicules et équipements sera limité à la cour latérale et arrière ;
  - Seuls des véhicules et équipements liés à l'entreprise et en état de fonctionner pourront être entreposés ou stationnés sur le site ;
  - En cour arrière, une clôture devra être installée, de manière à sécuriser la bande de protection riveraine du cours d'eau (bande de 10 mètres) ;
  - En tout temps, aucun entreposage de matériaux granulaires ne sera autorisé (sable, gravier, terre ou autre) ;
  - Entrée maximale de 11 mètres pour un accès à l'immeuble sur la route 169.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.2.4      **063.03.2026    DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR  
L'ENTREPRISE D'EXCAVATION 9102-3747 QUÉBEC INC.**

---

**Considérant que** l'entreprise 9102-3747 Québec inc. désire opérer ses activités (entreprise d'excavation) sur l'immeuble situé sur le lot 5 493 185 (1747, route 169) ;

**Considérant que** cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente, et qu'il dispose d'un droit acquis pour une utilisation autre qu'agricole, soit commerciale (entretien de véhicule automobile, peinture et débosselage) ;

**Considérant que** le propriétaire s'adresse à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation de remplacer ces usages par un autre usage commercial, soit une entreprise d'excavation ;

**Considérant que** le projet est conforme à la réglementation municipale, en vertu de l'usage conditionnel autorisé par la résolution municipale no 062.03.2026 adoptée par le conseil municipal le 2 mars 2026 ;

**Considérant que** l'emplacement visé par la demande n'a pas de potentiel agricole et n'offre aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles, répondant ainsi aux critères 1 et 2 de l'article 62 de la LPTAAQ ;

**Considérant que** le projet n'entraîne aucune conséquence négative pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, répondant ainsi aux critères 3, 4, 6, 7 et 8 de l'article 62 de la LPTAAQ ;

**Considérant que** le projet ne peut se réaliser ailleurs à l'extérieur de la zone agricole, répondant ainsi au critère 5 de l'article 62 de la LPTAAQ.

**À ces causes**, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation formulée par l'entreprise 9102-3747 Québec Inc. visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit « *entreprise d'excavation* » sur le lot 5 493 185.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

4.2.5      **064.03.2026**    **OCTROI D'UN CONTRAT À EXPERTS-CONSEILS  
AQUATER-EAU INC. POUR LA PHASE 1 DE RECHERCHE  
EN EAU SOUTERRAINE — APPROPRIATION AU  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. un contrat de services professionnels en hydrogéologie pour la phase 1 de recherche en eau souterraine dans le cadre de l'amélioration du système d'approvisionnement, le tout pour la somme de 12 240 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de service du 9 février 2026.

D'approprier cette dépense au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

4.2.6      **065.03.2026**    **OCTROI D'UN CONTRAT À MAGECO LMG INC.  
— AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR DE MOBILITÉ  
ACTIVE DE LA RUE MATHIEU – APPROPRIATION AU  
FONDS RÉSERVÉ À LA VENTE DES TERRAINS**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'accorder à Mageco LMG inc. un contrat pour l'aménagement d'un corridor de mobilité active pour la phase finale de l'aménagement de la rue Mathieu, le tout pour la somme de 13 656 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services du 2 mars 2026.

D'approprier cette dépense au Fonds réservé à la vente des terrains.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

4.2.7      **066.03.2026**    **OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE —  
BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON 2026**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder à Nutrite Belle Pelouse le contrat de balayage des rues, trottoirs et stationnements de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour la somme de 26 232,65 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 février 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 34 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services du 12 janvier 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.3.3      **070.03.2026    POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS —  
CONTRIBUTION ANNUELLE DÉBUTANT LE 1ER AVRIL  
2026 ET FINISSANT LE 31 MARS 2027**

---

**Considérant que** le service de la Popote roulante est offert à la population de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix depuis 2014 ;

**Considérant que** la Popote roulante des Cinq Cantons sollicite une nouvelle contribution annuelle de la Ville au montant de 2,50 \$ par habitant pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 ;

**Considérant que** la contribution demandée représente une somme totale de 10 573 \$ pour l'année 2026-2027 ;

**Considérant** la recommandation du comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie.

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

**QUE** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde à la Popote roulante des Cinq Cantons une contribution annuelle correspondant à 2,50 \$ par habitant pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, pour un montant total de 10 573 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.3.4      **071.03.2026    AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ACCEPTATION  
PROVISOIRE DES TRAVAUX DE CONVERSION DU  
SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT R-22 À L'AMMONIAC  
ET REMPLACEMENT DU CONDENSEUR À L'ARÉNA ET  
LIBÉRATION D'UN MONTANT SUR LA RETENUE —  
APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 329-  
2024**

---

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'acceptation provisoire des travaux de conversion du système de refroidissement R-22 à l'ammoniac et remplacement du condenseur à l'aréna ainsi que la libération d'un montant de 51 062,38 \$ plus les taxes applicables sur la retenue.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 329-2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.3.5      **072.03.2026    OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9132-1703  
QUÉBEC INC. (FORMATION) — SURVEILLANCE DE LA  
PLAGE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET  
— ÉTÉ 2026**

---

**Considérant** l'analyse effectuée et la satisfaction relativement au contrat donné au Groupe Formation en 2025 ;

**Considérant que** le site du centre récréotouristique le Rigolet est un endroit touristique municipal très achalandé et que la Ville désire offrir le service de baignade sous surveillance.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à la compagnie 9132-1703 Québec inc. (Formation) le contrat de surveillance de la plage du centre récréotouristique le Rigolet pour l'été 2026 pour la somme de 14 546 \$ plus les taxes applicables, dont le contrat est effectif du 20 juin au 16 août 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.3.6      073.03.2026      **OCTROI D'UN CONTRAT À A.R.C. INFORMATIQUE INC. DÉVELOPPEMENT DE LA « BOÎTE À PROJETS CITOYENS »**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix consulte régulièrement sa population dans le but de rester attractive et de répondre aux besoins de la communauté ;

**Considérant** l'offre de service de A.R.C. Informatique inc. proposant de concevoir et de développer sur la plateforme du site internet de la Ville une section « Boîte à Projets Citoyens » ;

**Considérant que** les outils numériques permettent de redonner de l'élan à l'engagement de citoyens ;

**Considérant** la difficulté de rejoindre les 18-35 ans et l'importance de connaître leurs besoins et idées pour construire une Ville qui répond à leurs besoins ;

**Considérant que** la Ville sera propriétaire de son module de consultation qui sera directement intégré dans son site web pour plus de facilité d'utilisation.

**À ces causes**, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder un contrat à A.R.C. Informatique inc. pour le développement d'une « Boîte à Projets Citoyens » sur la plateforme du site internet de la Ville pour la somme de 6 650 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service du 2 février 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.3.7      074.03.2026      **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

---

**Considérant que** la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

**Considérant que** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

**Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la Fédération québécoise des municipalités.**

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM ;

**Que** M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités.

**Que** M. Mario Bouchard, greffier, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4.3.8      075.03.2026      **OCTROI D'UN CONTRAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS — PROJET DE TRANSFORMATION**

---

## DE BUREAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN GARDERIE POUR UNE ÉTUDE DE CONFORMITÉ AU CODE DU BÂTIMENT

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite réaliser un projet en milieu communautaire avec l'implantation d'une garderie ;

**Considérant que** pour ce faire, elle prévoit utiliser un bâtiment municipal, dont le centre communautaire, en transformant des bureaux en service de garde ;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'évaluer la conformité des locaux au code du bâtiment ainsi que des relevés terrain qui doivent être réalisés par un architecte ;

**Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités offre à ses membres un service technique adapté au besoin municipal.

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder un contrat à la Fédération québécoise des municipalités, au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude de conformité au code du bâtiment dans le cadre d'un projet de transformation de bureaux en garderie au centre communautaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

### 4,4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

#### 4.4.1 **REPRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion de l'Office d'habitation
- Représentation au souper du Carnaval et autres activités
- Formation des élus de la FQM — Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et le rôle du conseil municipal
- Rencontre de citoyens
- Réunion du comté Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunion du Camp musical
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion du comité MADA
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Municipalité attrayante
- Réunion de Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre de citoyens pour la sécurité de la route 169 dans le secteur du banc de sable

---

#### 4.4.2 **076.03.2026 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS**

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<b><i>Demandeur</i></b>	<b><i>Demande</i></b>	<b><i>Montant accordé</i></b>
Traversée du Lac-Saint-Jean en Snowkite	Commandite pour l'édition 2026	300 \$
Association du Hockey mineur	Commandite, 3 <sup>e</sup> Édition du salon de la moto et du VTT	1 000 \$

Regroupement loisirs et sports	Contribution 2 athlètes locaux finales des Jeux du Québec	60 \$
--------------------------------	--	-------

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

---

**6,1 077.03.2026 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DU COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL ÉDITION 2026**

---

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres du comité organisateur du carnaval de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, édition 2026 pour la réussite des activités qui se sont déroulées du 26 février au 1er mars 2026.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

**6,2 078.03.2026 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE MME GINETTE CÔTÉ ET FRÉDÉRIC CÔTÉ PROPRIÉTAIRES DES ASSURANCES CÔTÉ ENR.**

---

M. Hervey Tremblay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de Mme Ginette Côté et M. Frédéric Côté, propriétaires de l'entreprise les Assurances Côté enr. qui ont récemment annoncé la fermeture de leurs installations au 6, rue Saint-Antoine après de nombreuses années d'opération sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Les membres du conseil félicitent leurs parcours, leur dévouement et l'impact positif de l'entreprise sur notre communauté et leur souhaitent bon succès dans de futurs projets.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

**6,3 079.03.2026 MOTION DE SYMPATHIE EN FAVEUR DE M. SÉBASTIEN GAGNON ET SA FAMILLE**

---

M. Évans Potvin présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur en faveur de M. Sébastien Gagnon et sa famille pour le décès de M. Gérard Gagnon décédé le 26 février dernier et présente des souhaits de bon courage dans ces moments difficiles.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

**6,4 080.03.2026 MOTION DE SYMPATHIE EN FAVEUR DE MME ANNA LAPOINTE ET SA FAMILLE**

---

M. Luc Maltais présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M<sup>me</sup> Anna Lapointe et sa famille pour le décès de M. Marcel Tremblay le 19 janvier 2026 et présente ses souhaits de bon courage pour traverser ces moments difficiles.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

**6,5 081.03.2026 LOCATION DU CAFÉ COMMUNAUTAIRE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2026**

---

D'accorder la location des locaux du café communautaire pour la période des fêtes 2026 selon le tirage au sort effectué par le services des loisirs, culture, tourisme et qualité de vie aux personnes suivantes :

<b>Date</b>	<b>Priorité de location 1<sup>er</sup> choix</b>	<b>Priorité de location 2<sup>e</sup> choix</b>
24 décembre	M <sup>me</sup> Sandy Larouche	M <sup>me</sup> Jessica Beaupré
25 décembre	M <sup>me</sup> Rachelle Gagné	M <sup>me</sup> Linda Dufour
26 décembre	M <sup>me</sup> Linda Dufour	N/A
27 décembre	M <sup>me</sup> Manon Guérin	N/A
31 décembre	M <sup>me</sup> Carmen Larouche	N/A
1 <sup>er</sup> janvier	M <sup>me</sup> Véronique Dallaire	M <sup>me</sup> Manon Côté
2 janvier	M <sup>me</sup> Johanne Girard	M <sup>me</sup> Louise Racine

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Gérard MathieuL

Que soit accordée la location du café communautaire pour la période des fêtes 2026, conformément au tirage au sort effectué par les membres du conseil municipal, aux personnes ci-dessus mentionnées, selon l'ordre de priorité établi par le tirage au sort.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers***

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sur l'augmentation des taxes municipales 2026
- Sur les résultats financiers 2025
- Concernant la sécurité à l'intersection de la rue Saint-André/route Saint-André et de la route 169, à la suite d'un autre accident survenu dernièrement, une demande de suivi sera adressée au ministère afin d'accélérer les travaux à cette intersection.

#### **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gérard Mathieu propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***